

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 20 juin 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 19 mai 2016

Le 19 mai 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
M. Loïc DETRUCHE, représentant des Jeunes agriculteurs
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (*pouvoir à M. MOGENET pour le point 2*)
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (*pouvoir à M. RANNARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. le représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)

M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR
Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Marcel PELLET, maire-adjoint de Brison (point 1)
M. Jean-Marc PEILLEX, maire de Saint-Gervais-les-Bains (point 2)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Brison

Mme Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

M. Jacquard, tout en soulignant la bonne qualité du document, demande que la délimitation de la zone 1AUHa-oap 2 des Chavannes soit modifiée, afin d'éviter que des parcelles, aujourd'hui exploitées par l'agriculture, ne soient coupées en deux.

M. Pellet explique que la commune de Brison, eu égard à sa topographie et à son exposition, dispose de peu d'endroits pour construire de nouvelles habitations ; le découpage de cette zone tient compte de la proximité de la desserte routière et de l'ensoleillement. Il ajoute que les agriculteurs concernés ont été associés aux discussions.

M. le préfet remarque que le projet, qui prévoit la construction de 8 logements sur 0,9 ha, est peu dense. Il demande à la commune, soit de réduire la surface de la zone 1AUHa-oap 2, soit de modifier son emprise.


M. Pellet déclare que la commune fera un effort en ce sens.

Compte tenu de l'engagement de la collectivité, M. le préfet propose à la CDPENAF de donner un avis favorable au projet de PLU de Brison.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de la commune de Brison arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Le Préfet,

Georges-François LECLERC